

Direction Générale

Son Excellence Antonio Guterres
Secrétaire Général des Nations Unies
United Nations
New York, NY 10017
USA

Réf : 21/PDG/0056

Paris, le 25 mai 2021

Monsieur le Secrétaire Général,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous confirmer que Naval Group soutient et applique les dix principes du Pacte Mondial relatifs aux Droits de l'Homme, aux normes du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Naval Group réaffirme ainsi son intention de continuer à faire progresser ces principes, en les intégrant dans sa stratégie, sa culture et ses opérations quotidiennes, et en s'engageant dans des projets qui s'inscrivent dans la promotion des objectifs plus généraux de développement durable des Nations Unies.

Notre rapport d'activité pour 2020 souligne clairement cet engagement à l'égard de nos actionnaires, du public, et plus globalement de nos parties prenantes.

Naval Group reconnaît également que l'une des clés de son engagement au sein du Pacte Mondial réside dans la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP) qui décrit les efforts réalisés par notre entreprise pour appliquer les dix principes.

Compte tenu du contexte exceptionnel de cette année et puisque notre Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) est une partie intégrante de notre Communication sur le Progrès (COP) contenant un rapport d'organisme tiers indépendant, nous publions directement notre COP sur le site internet du Global Compact des Nations Unies.

Naval Group continuera à communiquer chaque année sur les progrès réalisés conformément aux règles du Pacte Mondial.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma haute considération.



Pierre Eric Pommellet
Président-Directeur Général